

## Une obligation réelle environnementale pour protéger la forêt du Fugueiret à Valbonne Sophia Antipolis

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valbonne, le 23 septembre 2025



© Pierre Desriaux

*Zygaena hilaris ononidis*

Après avoir racheté 15,79 hectares de la forêt du Fugueiret à la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, la ville de Valbonne Sophia Antipolis signe une obligation réelle environnementale (ORE) avec le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette première ORE des Alpes-Maritimes va permettre de protéger la biodiversité de cette forêt pour une durée de 99 ans.

**La signature aura lieu le  
Mercredi 24 septembre à 10h à l'Hôtel de  
Ville, dans le bureau du maire**

En présence du Maire de Valbonne Sophia Antipolis et Henri Spini, président du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

### La forêt du Fugueiret et son intérêt écologique

Pinèdes à Pin maritime et Pin d'Alep, chênaies mixtes, garrigues et pelouses, frênaies et cours d'eau... Le site regorge de richesses naturelles. Il abrite notamment la Sérapias d'Hyères *Serapias olbia*, orchidée protégée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. On y retrouve également deux papillons de nuit à forte valeur patrimoniale : *Zygaena hilaris ononidis* et *Zygaena cynarae vallettensis*. La protection de cette zone naturelle répond au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), en jouant un rôle de barrière face à la progression de l'urbanisation venant du littoral.

### Qu'est-ce qu'une ORE ?

L'obligation réelle environnementale est un outil foncier de protection de l'environnement créé par la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016. Il s'agit d'un contrat passé par acte notarié entre un propriétaire (public ou privé) d'un bien immobilier et un cocontractant (association de protection de la nature, collectivité, établissement public, etc.). À la différence d'un outil réglementaire, l'ORE est librement discuté et consenti entre les parties qui se fixent des obligations, de faire ou de ne pas faire. La particularité de ce contrat, et l'un de ses atouts principaux, est qu'il est transmis de propriétaire en propriétaire pour la durée prévue au contrat. Cette durée peut aller jusqu'à 99 ans.

Fort de son expérience, le [réseau des Conservatoires d'espaces naturels](#) s'est engagé, avec le soutien de l'Office français pour la biodiversité, dans une mission d'accompagnement au déploiement des obligations réelles environnementales (ORE) à l'échelle nationale.

### **Quels engagements ?**

Dans le cas de l'ORE de la forêt du Fugueiret, la ville de Valbonne s'engage notamment à conserver les habitats naturels tels quels, à laisser en libre évolution des zones boisées, à n'autoriser aucune activité qui dégraderait le site, à sensibiliser et informer sur la naturalité.

En tant que co-contractant, le Conservatoire assure une veille sur le respect des obligations, apportera conseil à la ville de Valbonne dans la gestion et la préservation de la biodiversité.

### **Un partenariat à long terme**

La ville de Valbonne (Alpes-Maritimes), accompagnée par le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur a réalisé, de 2022 à 2023, un inventaire des espèces floristiques et faunistiques présentes sur son territoire. Cet Atlas de la biodiversité communale (ABC) a permis d'améliorer les connaissances concernant la biodiversité présente sur Valbonne, et de sensibiliser les citoyens à son importance, ainsi qu'aux moyens de la préserver.

Par ailleurs, les deux structures sont partenaires depuis 2002, et mènent cette année une étude sur la trame turquoise des différents cours d'eau valbonnais.

**Cette ORE constitue une des premières dans le département des Alpes-Maritimes** et pourrait servir de modèle pour d'autres territoires.

Par cette signature, Valbonne confirme son engagement fort en faveur de la nature sur son territoire, tout en apportant une protection concrète à la forêt du Fugueiret et à ses écosystèmes.

Prochaine étape, la signature d'une convention de coopération avec le Conservatoire qui assurera la gestion du site.

#### **Contacts presse :**

#### **Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Chargée de communication - Irène Nzakou - Tél. 04 42 26 74 31 / Port. 07 72 29 79 19

Responsable du Pôle Alpes-Maritimes - Anaïs Syx – Tél. [anaïs.syx@cen-paca.org](mailto:anaïs.syx@cen-paca.org) / Port. 06 33 61 14 65

[www.cen-paca.org](http://www.cen-paca.org) - [Facebook](#)